



FÉDÉRATION NATIONALE
DES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS
ET D'ACCOMPAGNEMENT EN ADDICTOLOGIE

**CAHIER DES CHARGES POUR UN APPEL D'OFFRES PORTANT SUR UN
ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION DU RENOUVELLEMENT DU
PROJET STRATEGIQUE DE LA FNESAA**

17 FEVRIER 2017



I. Présentation de la fédération nationale des établissements de soins et d'accompagnement en addictologie

Présentation synthétique de l'association

Créée en 2003, la FNESAA constitue une fédération nationale d'associations, fondations, organismes de la Sécurité sociale, et structures gestionnaires d'établissements et de services non lucratifs, de soins de suite et de réadaptation, médico-sociaux ou d'hébergement et de réinsertion sociale, ayant une spécialité dans la thérapie de la dépendance aux produits psychotropes.

La FNESAA regroupe 22 structures gestionnaires, et 24 établissements membres (à jour de leurs cotisations).

Elle regroupe parmi ses membres une majorité d'établissements adhérents à la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).

Identité de la fédération

Fédération nationale des établissements de soins et d'accompagnement en addictologie

Dans l'attente de son changement de domiciliation, celle-ci est officiellement domiciliée au :

20 rue Saint Fiacre

75002 Paris

Statut	Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Paris
Domiciliation	ANPAA 20 rue Saint Fiacre, 75009 Paris
Composition du bureau du conseil d'administration	
Président	M. François MORO, directeur du centre Gilbert Raby
Secrétaire	Mme. Véronique MAZZOLENI, adjointe de direction du centre Malvau
Trésorier	Mme. Catherine MARTIN, directrice du centre Malvau

Composition de la fédération

Associations gestionnaires	Etablissements
Fondation l'Elan retrouvé	Centre Gilbert RABY
	Centre MALVAU
Association Du Renouveau	Centre Marceau
Association Visa	CHR/A Les Petites Haies, Revivre, Rénovation, Renaître, Hors les Murs, pensions de famille Les Mélèzes, Réalité et Les Trois Ormes
Fédération de charité Caritas Alsace	CSSRA Marienbronn
AMAFE	Centre Kerdudo



Fondation Ildys	TY YANN
CDPA	CSSRA La fontenelle
APSA	Centre Bocquet
Association de la Gandillonnerie	La Gandillonnerie
UGECAM	CSSRA Les Lauriers
La croix bleue	CSSRA Virac
	CSSRA Le Phare
AIHP	Centre Armançon
ANAS	Anas Le Courbat
Mutualité française de la Loire	CMA Le courbat
EVEA	Les Métives
Les amis de la providence	Château du Boy
Association entraide et abri	CHRS Le grand St Jean
Les apsyades	La baronnais
Fondation E. SELTZER	Fondation E. SELTZER
ADLCA	BLETTERANS
Association hospitalière de Bretagne	L'avancée
Association château Walk	Château Walk

Le fonctionnement de la FNESAA :

L'association est administrée par **un conseil d'administration** qui se réunit 5 fois/an pour mettre en œuvre les orientations de l'association, et **une assemblée générale** qui se réunit une fois par an à l'occasion des journées annuelles pour approuver le rapport d'activité, le rapport financier et les comptes, et les orientations pour l'année n+1.

Les autres instances de l'association :

Le collège des directeurs : il se réunit pour échanger sur les pratiques, l'environnement, les problématiques communes aux gestionnaires, l'organisation des formations, des journées annuelles, des actions et de la représentation auprès des instances. Réunions 5 fois/an.

Le collège des responsables qualité : il se réunit pour échanger sur les problématiques communes en matière de qualité et de certification, la préparation et la mutualisation de documents, l'actualité, et les bonnes pratiques. Réunions 5 fois/an.

Le comité d'éthique : il est saisi par l'un des trois organes (C.A, collège des directeurs, collège des responsables qualité) pour réfléchir et fournir un éclairage sur des questions et problématiques transversales aux établissements. Réunions 2 à 3 fois/an.



II. Les objectifs actions de la FNESAA

Les valeurs et engagements auxquels les établissements de la FNESAA s'engagent :

- **Offrir** une infrastructure et un accompagnement réalisés par des professionnels formés en addictologie, permettant aux usagers d'accomplir un changement profond, de retrouver un mieux-être, de rompre avec la dépendance, de réapprendre à vivre sans produit psychoactif toxique.
- **Aider** les personnes à élaborer un projet de vie et à mettre en place un suivi psychologique, médical et social, afin de favoriser leur autonomie.
- **Elaborer** un programme thérapeutique et pédagogique à partir des besoins de la personne par l'écoute, le dialogue, l'échange et la communication.

Les finalités de la FNESAA :

- **Se rencontrer**, échanger et s'exprimer entre les différents établissements spécialisés dans la thérapie de la dépendance aux produits toxiques.
- **Représenter** les professionnels, ses institutions spécialisées auprès des instances publiques et privées.
- **Garantir** le respect, la confidentialité, l'aide, le soin, le soutien global, un accompagnement de la qualité, à travers l'adhésion de tous à la charte de la FNESAA.
- **Elaborer** des outils, des études et des projets :
 - + Pour l'accompagnement des personnes souffrant d'une problématique addictive.
 - + Pour harmoniser les pratiques professionnelles.

Plus précisément, la FNESAA a progressivement développé les actions suivantes au cours de ces dernières années :

1. Les actions au profit de ses membres :

- des actions d'organisation et de mutualisation de formations en addictologie pour les salariés de ses établissements membres. Les formations sont assurées par un organisme sélectionné pour assurer les prestations auprès des salariés des établissements membres. Les formations sont organisées sur Paris ou dans un établissement selon l'objet de la formation.
- L'organisation de journées de rencontres annuelles regroupant les salariés des établissements membres autour d'une thématique scientifique commune et transversale.



2. *Les actions et interventions communes avec ses partenaires :*

- Une participation aux actions des instances et organismes représentant le champ des addictions (fédération française d'addictologie, société française d'alcoologie, collège professionnel des acteurs de l'addictologie hospitalière): enquêtes, conférences de consensus, etc.
- Une contribution à l'action publique dans le domaine de la santé, auprès du ministère de la santé (groupes de travail) pour la préparation des textes réglementaires dans le champ des addictions, et auprès des autorités régionales (Agences régionales de santé) en contribuant aux groupes de travail en matière de planification sanitaire.
- Une représentation, par l'entremise de ses membres adhérents, aux commissions et groupes de travail de la FEHAP aux niveaux national et régional.



III. Le contexte de la mission : renouvellement du projet stratégique et de la politique de communication de la FNESAA

Le renouvellement du projet stratégique :

La FNESAA, telle que constituée actuellement, est issue des premières rencontres informelles qui ont débuté au début des années 1970 et qui se sont structurées au fil du temps.

La création de la FNESAA, Fédération Nationale des Etablissements de Soins et d'Accompagnement en Addictologie réunissant les établissements non lucratifs en 2003, a permis une meilleure lisibilité de ce secteur. Et le parangonnage des pratiques lors de rencontres trimestrielles et d'un colloque annuel a facilité l'évolution addictologique des établissements. En effet, les premiers statuts de 2003 mentionnent une fédération nationale d'associations ou fondations, structures gestionnaires d'établissements non lucratifs, de Soins de Suite et de Réadaptation ou d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, spécialisés dans la thérapie de la dépendance à l'alcool, associée ou non à d'autres produits, dénommée : « *FEDERATION NATIONALE des ETABLISSEMENTS de SOINS et d'ACCOMPAGNEMENT en ALCOOLOGIE* » et ayant pour sigle : « F.N.E.S.A.A. »

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 mai 2009, il est décidé d'élargir à une fédération nationale d'associations ou fondations ou organismes de la Sécurité Sociale, structures gestionnaires d'établissements non lucratifs, de Soins de Suite et de Réadaptation, médico-sociaux ou d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, ayant une spécialité dans la thérapie de la dépendance à l'alcool, associée ou non à d'autres produits, dénommée : « *FEDERATION NATIONALE des ETABLISSEMENTS de SOINS et d'ACCOMPAGNEMENT en ADDICTOLOGIE* » et ayant pour sigle : « F.N.E.S.A.A. ».

Depuis 2009, le contexte dans lequel a évolué la fédération et ses membres se caractérise par :

- L'achèvement du virage addictologique en substitution à la prise en charge classique de l'alcoologie,
- Le développement de la « réduction des risques et des dommages » dans les politiques de santé publique qui vient bouleverser l'approche traditionnelle fondée sur l'abstinence,
- La prise en compte équivoque de la prise en charge des addictions dans les projets régionaux de santé et schémas régionaux d'organisation des soins selon les agences régionales de santé,
- La mise en place de la réforme administrative des nouvelles régions avec des impacts non mesurés sur la planification des activités de soins en addictologie,
- La fragilisation de la place et de la reconnaissance des structures hospitalières et de soins de suite et de réadaptation en addictologie par le ministère de santé et la MILDECA,
- Un renforcement des contraintes budgétaires sur le fonctionnement des établissements,
- Une accélération du mouvement de consolidation et de repositionnement du secteur hospitalier public et privé, notamment par la mise en œuvre des GHT,
- La fragmentation de la représentation institutionnelle et associative des acteurs intervenant dans le champ des addictions,

- La mise en place programmée d'un nouveau mode de financement des établissements de soins de suite et de réadaptation : la dotation modulée à l'activité (DMA),
- Le manque de visibilité des CHRS/A qui ne sont pas inscrits dans la filière addictologique,
- La mise en place progressive de la convergence tarifaire pour les CHRS à orientation addictologique.

Les évolutions récentes du champ de l'addictologie (cf. audition publique sur la réduction des risques et des dommages de 2016), ainsi que l'environnement réglementaire et budgétaire des soins de suite et de réadaptation, et des CHRS à orientation addictologique conduisent la FNESAA à engager une réflexion en profondeur de son projet stratégique et de l'évolution en vue de pérenniser son action au service de ses adhérents pour une meilleure prise en charge des patients.

L'évolution subséquente de la politique de communication de la FNESAA :

La FNESAA a développé des actions de communication pour développer sa visibilité institutionnelle et de son activité auprès des instances et organismes intervenant dans le champ de la prise en charge des addictions, les autorités de tutelle (ministère de la santé, ARS), la FEHAP, et les établissements et structures à but non lucratif ayant une activité d'addictologie (soins de suite et de réadaptation et CHRS addictologique).

La fédération est membre et participe aux actions des partenaires suivants :

- Fédération Française d'Addictologie (FFA)
- Société Française d'Alcoologie (SFA)
- Collège Professionnel des Acteurs de l'Addictologie Hospitalière (COPA AH)

La politique de communication externe :

Auprès des organismes et sociétés savantes dans le champ des addictions dans un contexte de balkanisation institutionnelle : représentation et participation aux instances de ces organismes.

Auprès des autorités de tutelle : participation aux groupes de travail et représentation institutionnelle du secteur non lucratif intervenant dans le champ des addictions, en lien avec la FEHAP.

Auprès des autres établissements, structures et services non membres ayant une activité de soins de suite et de réadaptation et/ou de CHRS à orientation addictologie : information sur l'activité et le rôle de la FNESAA pour développer ses actions, la représentativité et le regroupement des acteurs intervenant dans la prise en charge des addictions autour des enjeux communs.



La politique de communication interne auprès de ses adhérents :

Auprès des directeurs pour : encourager la participation aux formations organisées par la fédération ; partager les informations sur les évolutions de contexte et d'environnement institutionnel, administratif et budgétaire ; susciter la participation des salariés aux journées annuelles ; développer la participation aux actions de la fédération

Auprès des responsables qualité pour : partager les informations sur les évolutions de contexte et d'environnement réglementaire, participer aux enquêtes sur les activités des établissements membres

Les moyens mis en œuvre au service de la communication :

- La mise en place d'un site internet dédié qui répertorie les établissements et structures membres de la fédération
- La plaquette descriptive en cours d'adoption par le conseil d'administration
- La constitution d'un référentiel commun
- La réalisation d'enquêtes pour actualiser les informations sur les membres, et pour la communication avec les partenaires et autorités de tutelle
- La représentation auprès des instances et groupes de travail des organismes externes par les membres du conseil d'administration et directeurs d'établissements membres de la fédération



IV. La détermination de la prestation

La définition de la mission :

Le prestataire a pour mission d'accompagner les instances de l'association dans l'élaboration et la définition de son projet stratégique et de sa politique de communication pour répondre aux enjeux suivants :

- Maintenir et développer l'attractivité de la fédération auprès du secteur privé non lucratif intervenant dans la prise en charge des addictions,
- Consolider les actions et le rôle de la fédération auprès de ses membres actifs et non actifs et anciens adhérents,
- Accroître la visibilité et le positionnement de la fédération auprès des acteurs institutionnels publics et privés, et des autorités sanitaires.

Le contenu de la mission :

L'objet de l'accompagnement portera sur :

- La réalisation d'un diagnostic sur le positionnement et la visibilité de la fédération et ses enjeux,
- Identifier les motifs relatifs à la perte d'attractivité auprès des anciens membres et la désaffection de certains membres, notamment à partir d'un questionnaire de tous les membres actifs et non actifs et anciens adhérents de la FNESAA,
- La restitution du diagnostic,
- L'appui à l'élaboration des axes du projet stratégique et de communication dans un contexte de changement de contexte et d'environnement institutionnel comprenant des propositions pour accompagner la fédération dans l'élaboration de son projet,
- Proposer des outils de communication adaptés à la mise en œuvre du projet stratégique de la fédération.

Le prestataire devra justifier d'une expérience dans le domaine de l'accompagnement dans la réalisation de projets stratégiques, préférentiellement d'associations, dans le domaine de la santé, du secteur médico-social et social.

Délais de réalisation de la mission : février à septembre 2017.

Dépôt de l'appel d'offre : 17 février 2017

Date limite de remise des offres par les candidats : 10 mars 2017

Entretien de sélection des candidatures retenues : 22 mars 2017 à 10h

Sélection de la candidature retenue : 1^{er} avril 2017

Point d'étape de la mission : première quinzaine de mai 2017.

Septembre 2017 : présentation à l'assemblée générale du projet



Le prestataire devra déposer un dossier complet comportant un volet administratif, un volet technique et un volet financier.

Dossier administratif :

- Présentation de l'organisme
- Présentation des expériences
- Présentation de l'équipe et intervenants (compétences, c.v détaillé, etc)

Dossier technique :

Présentation détaillée et explicative de la méthodologie d'intervention proposée :

- Méthodologie d'intervention (tableau récapitulatif de la démarche)
- Plan d'intervention (nombre et répartition des intervenants)
- Présentation des outils, méthodes d'analyse
- Moyens techniques utilisés (matériels, logiciels...)
- Calendrier de réalisation.

Dossier financier :

Devis clair et précis, indiquant notamment :

- Le nombre de jours pour chaque étape de la procédure par établissement, en spécifiant le nombre de jours sur site, de préparation et de rapport
- Le prix par journée d'intervention.

Le montant global de la mission d'accompagnement ne doit pas dépasser **8. 000 € TTC**.

Les critères de sélection du prestataire :

Les éléments qui seront pris en compte dans la sélection du prestataire, selon la pondération des critères telle que définie, sont les suivants :

- Qualité de l'offre technique : méthodologie, principes d'intervention, cadre déontologique des interventions, etc (35% de la notation).
- Expérience du candidat et profil des évaluateurs (formation, compétences et expériences justifiées par diplômes ou attestations de compétences) en matière d'évaluation et de connaissance du champ social et médico-social (30% de la notation).
- Prix d'exécution proposé (35% de la notation).



Une première sélection des offres s'effectuera sur la base du dossier remis par le candidat.

Les candidats retenus seront reçus lors de l'entretien du 22 mars 2017 par le jury de sélection composé d'administrateurs des collèges salariés et directeurs de la fédération.

La sélection définitive interviendra à l'issue de l'entretien du 22 mars 2017 par le jury.

Modalités de dépôt :

- Envoi par recommandé avec accusé de réception
- Dépôt au centre Gilbert RABY contre récépissé avant la date limite du 10 mars 2017

Adresse :

Centre Gilbert RABY, Château de Thun, 2 avenue Maréchal Joffre, 78250, Meulan-en-Yvelines

A l'attention de M. François MORO, directeur du centre Gilbert RABY

Absence de conflit d'intérêt :

Le prestataire atteste, conformément à la législation en vigueur, ne pas être intervenu en tant que prestataire au sein des établissements membres de la fédération dans une mission qui serait susceptible d'entrer en conflit d'intérêt avec la mission qui fait l'objet du présent cahier des charges.

Confidentialité :

Le prestataire retenu s'engage à garder strictement confidentiels et à ne pas communiquer à quiconque, par quelque moyen que ce soit, les documents mis à disposition, informations reçues, outils transmis, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de ses contacts avec les structures évaluées.

A échéance de la mission, le prestataire restituera l'ensemble des documents qui lui aura été confié dans le cadre du contrat.

Modalités de résiliation :

En cas de non-exécution partielle ou totale par le prestataire de ses obligations, le contrat liant les parties sera immédiatement résilié.

Clause de recours litige : le rapport devra être conforme à la réglementation en vigueur.



Les conditions d'accès à l'information et aux documents disponibles :

L'association s'engage à fournir les documents nécessaires à l'élaboration et la réalisation de la mission.

Les modalités de suivi :

Le comité de pilotage est composé de quatre administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un directeur d'établissement. Il se réunira régulièrement durant la mise en œuvre de la mission.

Un entretien entre l'association et le candidat retenu sera organisé.